



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des salariés de Dachser

Question écrite n° 41956

Texte de la question

M. André Chassaigne alerte Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la situation des salariés de l'entreprise du groupe Dachser à Combronde dans le Puy-de-Dôme. Depuis bientôt trois semaines, les salariés du groupe international de transport et de logistique Dachser basés à Combronde sont en grève et en conflit avec leur direction. Dans un contexte de fort accroissement de l'activité, ils pointent la dégradation de leurs conditions de travail qui génère arrêts maladie et accidents de travail, aggravant un solde des effectifs négatif, la non-reconnaissance de leurs qualifications ainsi que le non-paiement des heures supplémentaires majorées chaque fin de mois, comme le prévoit pourtant la convention collective. Ils dénoncent également l'absence de revalorisation des salaires au regard de l'ancienneté, de l'expérience et des savoir-faire acquis. Aucune de leurs revendications pour plus de reconnaissance salariale et de meilleures conditions de travail n'a pour l'heure été prise en compte par leur direction, qui refuse toute négociation. L'absence totale d'échange de la part des responsables de Dachser France avec les salariés et les représentants syndicaux témoigne d'une conception toute particulière de l'entreprise et du dialogue social. Par ailleurs, la direction française du groupe a manifesté par écrit un mépris particulier à l'encontre de plusieurs élus soutenant les salariés dans leurs revendications légitimes et appelant à l'ouverture de négociations. Il faut rappeler que le groupe international Dachser a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires global de 5,6 milliards d'euros, dont 655,6 millions d'euros en France, pour un résultat net de la branche française de plus de 27 millions d'euros. Les salariés, leurs représentants syndicaux et les élus locaux rappellent aussi que l'installation de l'entreprise Dachser à Combronde a été encouragée par des soutiens publics à hauteur de 2 millions d'euros versés par le Conseil régional d'Auvergne entre 2005 et 2015 pour la réalisation du parc de l'Aize, Zone d'Activité Commerciale (ZAC) sur laquelle est située le Hub Dachser et 800 000 euros versés en 2019 pour la création de la ZAC 2 en vue de l'extension de l'entreprise Dachser. Aussi, il lui demande si elle compte intervenir rapidement auprès de la direction du groupe afin que des négociations respectueuses de chacun soient engagées. Il souhaiterait également connaître le montant global des exonérations de cotisations sociales et aides publiques de l'État dont a pu bénéficier le groupe Dachser ces dernières années.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41956

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 octobre 2021](#), page 7658

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)